



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 28 JUIN 2010

COMPTE RENDU

Date de Convocation : *L'an deux mille dix, le vingt huit juin, à 19 heures,*
22/06/2010

Date d'affichage
1^{er}/07/2010

Le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Roland GUICHARD**, maire de Parmain.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 27

Mme Dodrelle, M. Manchet, Mme Aubert-Druel, M. Le Bihan, Mme Lachaux, M. Balac, Mme Larangeira, M. Kisling, Mme Gourbeault, M. Pigné, Melle Portier, M. Naturel, Mme Dru-Genthier, M. Deck, Mme Thibaud, Mme Jallerat, M. Valent-Falandry, Mme Mennel-Légrand, M. Eouzan, Mme Cambon, M. Denis, Mme Maye.

ABSENTS EXCUSES ET REPRÉSENTÉS : M. Chopin (P/M. Guichard), Mme Bouchet (P/M. Le Bihan), M. Steri (P/Mme Maye), M. Poulain (P/M. Eouzan).

ABSENTS : Mme Bouvard, M. Hatot.

Monsieur François KISLING a été désigné Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour un dossier relatif à l'appel d'offres pour un marché de travaux de voirie à bons de commandes.

L'ensemble du Conseil municipal donne son accord à l'**PUNANIMITE** pour le rajout de ce dossier à l'ordre du jour.

Puis *Monsieur le Maire* donne lecture des décisions du maire prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1) Décision Modificative n°1

Afin de permettre le mandatement d'une facture, il est nécessaire de modifier les prévisions du Budget Primitif 2010 :

FONCTIONNEMENT

6574	Autres subventions	- 4 906
6065	Fourniture livre Parmain d'antan	+ 4 906

INVESTISSEMENT

2315	Installation matériel et outillage technique	+ 8 562
2031	Frais d'étude	+ 14 000
020	Dépenses imprévues	- 22 562

Le conseil municipal vote A **LAMAJORITE 6 abstentions** (4 présents et 2 pouvoirs) la Décision modificative n°1.

2) Modification du tableau des subventions aux associations

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour permettre le versement de subventions :

6574	Autres subventions	- 7 535,05	6554	Syndicat musique	+ 5 567,48
				SITE	+ 28,10
				PNR Vexin	+ 63,40
				SISVOS	+ 245,00
			6574	OTOS	+ 78,97
				CDTL	+ 1 082,60
				Fête de la campagne	+ 469,50
					+ 7 535,05

⇒ **A LA MAJORITE 6 abstentions** (4 présents et 2 pouvoirs) la modification du tableau des subventions.

3) Garantie d'emprunts pour l'extension du CPCLC

⇒ **ACCEPTÉ à l'UNANIMITE** d'accorder la garantie de la commune pour un emprunt d'un montant de 130 000 euros que doit contracter le CPCLC sur une durée de 12 ans au taux de 4,15 %.

4) Demande de subvention projet de plantations d'arbres auprès du PNR

⇒ **SOLLICITE à l'UNANIMITE** la subvention auprès du PNR pour la plantation d'arbres, le montant des plantations s'élève à :

	7 923,50 H.T.
Subvention 60 %	5 546,45 H.T.
Solde à la charge de la commune	2 812,84 sur le montant TTC.

5) Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire – parc de la mairie

⇒ **DECIDE à l'UNANIMITE** de consacrer la subvention au titre de la réserve parlementaire aux travaux d'aménagement du Parc de la Mairie.

Montant H.T.	TVA 19,6 %	TTC	79 215,03
66 233,30	12 981,73	subvention	30 000,00
		Reste à la charge de la commune	49 215,03

6) Demande de subvention - amélioration de l'éclairage public

⇒ **SOLLICITE à l'UNANIMITE** une subvention pour l'amélioration de l'éclairage public et le dispositif de réduction de la consommation d'énergie.

Montant des travaux H.T.	36 499,84
Montant des travaux TTC	43 653,81
Subvention	21 899,90
A la charge de la commune	21 753,91

7) Demande de subvention auprès de la DRAC pour l'église de Jouy le Comte

⇒ **SOLLICITE à l'UNANIMITE** la subvention auprès de la DRAC pour la restauration de la façade nord et le retour ouest de l'église St-Denis à Jouy le Comte.

Montant des travaux H.T.	20 617,53
TTC	24 658,57
50 % subvention	10 308,77
A la charge de la commune	14 349,80

8) Tarifs d'accès à la plage de l'Isle-Adam et quantité à acheter

⇒ **VOTE à l'UNANIMITE** le nombre de tickets à acheter pour la plage de l'Isle-Adam :

Adultes	200
Enfants	350

⇒ et **FIXE à l'UNANIMITE** les tarifs pour les parminois :

Adultes	6,50 euros
Enfants	4,70 euros.

9) Tarifs séjours été du Centre de loisirs et du Club Ados

⇒ **FIXE à l'UNANIMITE** la participation des familles pour le séjour été du Club ados et de l'accueil de loisirs :

- Séjour à Mimizan (Landes) Club ados	390 euros
- Séjour à Veaugues (Cher) accueil de loisirs primaire	367 euros.

Participation de la commune 30 % déduite.

15 ados participeront à ce séjour à Mimizan du 3 au 10 juillet,

9 enfants de l'accueil de loisirs participeront au séjour à Veaugues du 6 au 8 juillet.

10) Admissions en non valeurs

⇒ **ACCEPTÉ à l'UNANIMITE** l'admission en non valeurs des sommes dues par une famille qui n'habite plus la commune soit 1 199,28 euros

11) Modification des parcelles destinées à la vente zone sud de Parmain

⇒ **FIXE à l'UNANIMITE** le numéro 235 de la parcelle sur le secteur Sud de Parmain qui doit être cédée partiellement et dont le numéro était par erreur le 275.

Monsieur le Maire précise qu'à la demande des riverains le nombre de logements serait revu à la baisse.

12) Modification des statuts de la Communauté de Communes

⇒ **ADOpte à la MAJORITE 6 abstentions** (4 présents + 2 pouvoirs) la modification des statuts de la Communauté de Communes portant sur la pose et la gestion de téléalarme de protection anti-intrusion dans les compétences optionnelles en matière de sécurité.

Monsieur le Maire indique que le point n°13 est annulé « modification des statuts Fondation Chantepie Mancier ».

13) Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la Petite Enfance

⇒ **ADOpte à l'UNANIMITE** le règlement de fonctionnement de la crèche familiale et de la halte-garderie.

14) Dérogation scolaire

⇒ **ACCEPTÉ à l'UNANIMITE** la réciprocité avec la ville de Bessancourt pour la fréquentation gratuite des élèves de Parmain et Bessancourt dans les établissements scolaires respectifs.

15) Marché d'appel d'offres – travaux de voirie

- ⇒ **AUTORISE** à l'**UNANIMITE** Monsieur le Maire à lancer le marché d'appel d'offres à bons de commande pour les travaux de voirie communale :
- Montant maxi 400 000 euros H.T.
 - Mini 200 000 euros H.T.
- ⇒ **PRECISE** que ce marché pourra être renouvelé 3 fois.
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce marché.

Questions de la minorité :

1/ Quand le Maire se décidera t-il à lancer la réfection du quai des Saules, parsemé de « nids de poule », dangereux, et à l'aménager pour réduire la vitesse excessive des véhicules motorisés?

Réponse de M. le Maire : Cette année il sera procédé à la réparation des « nids de poules ». Compte tenu que le réseau d'assainissement qui se trouve sous la route permettant le passage sous l'Oise, est détérioré. Il doit être procédé à d'importants travaux entrepris par le SIAPIA.

2/ Avec l'arrivée de l'été, Monsieur le Maire a t-il pris les dispositions nécessaires pour que les gendarmes effectuent régulièrement des patrouilles équestres dans l'allée verte en soirée la semaine et fin de semaine? Et les patrouilles le long de l'Oise la nuit?

Réponse de M. le Maire : Les gendarmes à cheval sont des gardes républicains qui ne relèvent pas de l'autorité directe du maire et dont la mission est plus précisément la surveillance des massifs forestiers. Leur présence est donc ponctuelle.

3/ Les rues du Maréchal Foch et Général de Gaulle sont exposées quotidiennement aux dangers liés aux excès de vitesse. A part des mesures ponctuelles qui ne reposent que sur la seule intervention des forces de l'ordre, quant l'adjoint en charge de cette délégation se décidera t-il à se saisir du problème et à y apporter une solution de fonds?

Réponse de M. le Maire : En raison de la rénovation de la maison de retraite il est préférable d'attendre la fin des travaux pour entreprendre des aménagements dans la partie communale de la rue Foch c'est-à-dire de la rue de Persan à la rue Guichard.

En ce qui concerne la rue du Général de Gaulle

Aucun ralentisseur n'a été prévu au Budget. Monsieur le Maire se rapprochera du Conseil Général pour la prise en charge de ces dispositifs. Toutefois la ville de Parmain fera le maximum pour assurer la sécurité sur toutes les voies départementales même si le Département ne devait pas faire face à ses responsabilités.

4/ Le panneau de basket du jardin public de l'allée des Peupliers générateur de nuisances nocturnes est toujours en place malgré le mécontentement des riverains et notre demande de déplacement de l'installation, Monsieur le Maire compte t-il le laisser en place?

Réponse de M. le Maire : Le démontage est prévu pour les jours qui suivent.

5/ Lors du conseil municipal du 18 février 2010, en début de séance, Monsieur le Maire a ajouté à l'ordre du jour, la nomination de délégués au C.C.A.S., aux affaires sociales, aux affaires scolaires, à l'environnement et aux espaces verts. A quoi servent ces doublons car il existe déjà pour chaque fonction un adjoint? Ces délégations donnent-elles lieu aux indemnités prévues par le code général des collectivités locales?

Réponse de M. le Maire : Il ne s'agit pas de délégués. Il s'agit de conseillers municipaux ayant manifesté leur intention de participer aux commissions sus-nommées. Ils ne sont pas rémunérés pour cette fonction. Par ailleurs, le code général des collectivités territoriales a fixé un montant global des indemnités lequel ne peut en aucun cas être transgressé.

Informations : Les fêtes de quartier qui ont été organisées sont de bonnes initiatives. Il faudra travailler à leur pérennité en souhaitant une météo plus clémente pour les années à venir.

Le maire souhaite aux conseillers municipaux un repos estival bien mérité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.



Roland GUICHARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Roland Guichard', written over a faint circular stamp.

Maire de PARMAIN
Conseiller général du Val d'Oise